



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20240426-DEL2024-020-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

DELIBERATION N° 2024-020 EN DATE DU 26 AVRIL 2024 PORTANT SUR LA DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SIAEP DES MOUTIERS POUR LA REALISATION DE L'INTERCONNEXION.

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 26 Avril deux mille Vingt-quatre à dix-neuf heures selon convocation du lundi 22 avril deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLE, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

Absents : M. Jean-Paul BIGNET, Mme France FORTANIER

Pouvoirs : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, Mme France FORTANIER à Mme Annie WYBRECHT

Secrétaire de séance : M. CHAUMETTE Raymond a été élu secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 15 mars, les membres du conseil ont voté à l'unanimité pour l'intention d'intégrer la structure formée par la fusion des syndicats des Moutiers et de Linard -Malval- Chéniers.

M. le Maire expose que la loi NOTRe prévoit le transfert de compétences « alimentation en eau potable » aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026, mais du fait de la validation de l'accord de résilience par la Communauté de Communes des Portes de la Creuse en Marche, la date est avancée au 1^{er} janvier 2025.

Dans un objectif de sécurisation et de pérennisation de l'alimentation en eau potable, ainsi que pour suivre les recommandations du schéma directeur A.E.P. la commune souhaite mettre une interconnexion avec le futur syndicat formé par la fusion des SIAEP des Moutiers et Linard-Malval-Chéniers.

CONSIDERANT l'urgence de sécurisation du réseau d'eau potable,

CONSIDERANT l'étude réalisée par LARBRE Ingénierie sur le réseau d'eau potable et ces préconisations de mettre en place une interconnexion SIAEP des Moutiers-La Cellette, et le SIAEP DES Moutiers -Mortroux.

PRECISE que les SIAEP des Moutiers et de Linard-Malval-Chéniers ont l'intention de fusionner au 1^{er} Janvier 2025.

Il est proposé que le SIAEP des Moutiers mène pour les trois entités (SIAEP des Moutiers, La Cellette, Mortroux) les travaux nécessaires à la réalisation des interconnexions suivantes :

- SIAEP des Moutiers → La Cellette
- SIAEP des Moutiers → Mortroux

Pour se faire, il est proposé qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage soit signée entre les parties.

ENTENDU le Présent exposé, M. le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE M. le Maire à signer** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	2	8	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le :

M. Raymond CHAUMETTE

Le secrétaire de Séance



le 26 avril 2024

Camille CARCAT

Le Maire